

Conditions Générales de Vente

- Toute annulation doit être notifiée par mail à mbouet@afu.fr
- Sans pénalité jusqu'au 10 décembre 2022. 100 % dû à compter 12 décembre 2022
- Votre chèque de caution vous sera renvoyé par courrier à l'issue du séminaire
- En cas de non présentation ou en l'absence d'émargement, la caution sera encaissée par URO-DPC
- Si vous êtes hospitalier et que vous souhaitez valider votre dpc, vous pouvez vous inscrire directement auprès de la Maison de l'Urologie en renvoyant un chèque de 250 € en plus des DI, que vous pourrez vous faire rembourser par votre administration au titre du dpc (*nous vous conseillons vivement de faire cette demande auprès de votre service des ressources humaines avant le début du SUC afin d'avoir son accord de prise en charge*).

Bulletin d'inscription & chèque(s) libellé(s) à URO DPC
à retourner AVANT le 15 décembre 2022

à SUC2023 - Maison de l'Urologie
11 rue Viète - 75017 PARIS